

2023-2024

PROJET PEDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Table des matières

Table des matières	
1 PRESENTATION DE L'INSTITUT	6
1.1 Equipe de direction.....	6
1.2 Equipe pédagogique	6
1.3 Equipe administrative.....	6
2 LES ORIENTATIONS DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER(ERE)	6
3 LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION.....	8
3.1 Les valeurs	8
3.2 Les finalités visées	9
3.3 Les compétences pour exercer le métier	9
3.4 Les principes pédagogiques.....	10
4 L'organisation fonctionnelle et pédagogique.....	11
4.1 Missions de responsable de semestre.....	11
4.2 Missions de responsable d'Unité d'Enseignement/Unité d'Intégration.	11
4.3 Missions de référent de suivi pédagogique.....	11
4.4 Missions de référent de stage.	12
5 LES METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES.....	12

5.1	L'innovation pédagogique au service de l'étudiant.....	12
5.2	Le journal de l'IFSI.....	13
5.3	E-learning.....	14
5.4	Simulation en santé.	15
5.5	Le Lab'IFSI.	16
5.6	Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements.	16
6	DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE.....	17
6.1	Le suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI).	17
6.2	Le dispositif d'entraide Solid'ESI en semestre 1.....	17
6.3	Le contrat d'accompagnement pédagogique et le suivi complémentaire.....	18
6.4	Le parrainage.....	19
7	OBJECTIFS GENERAUX L1.....	19
7.1	Développement des compétences au semestre 1.	19
7.2	Développement des compétences au semestre 2.	21
8	OBJECTIFS GENERAUX L2.....	22
9	LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE	23
9.1	Intégration du numérique.....	23
9.2	Formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.....	23
10	PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	25
11	PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE.....	25

11.1	Stratégie de choix de stage.....	26
11.2	Partenariat avec les terrains de stage.....	26
11.3	Planification de l’alternance 2023-2024.....	28
12	AUTOUR DU STAGE.....	29
12.1	L’accompagnement de l’étudiant en stage.....	29
12.2	Temps de préparation de stage.....	29
12.3	Les objectifs institutionnels de stage.....	30
12.4	Visite de stage.....	31
12.5	Retour de stage, validation de stage.....	33
13	HANDICAP ET FORMATION INFIRMIERE.....	35
13.1	Les acteurs du dispositif d’accueil et d’accompagnement.....	35
13.2	L’aménagement des épreuves et examens.....	36
14	LES INSTANCES REGLEMENTAIRES.....	37
14.1	L’Instance Compétente pour les Orientations Générales de l’Institut (ICOGI).....	37
14.2	La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.....	38
14.3	La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.....	38
14.4	La section relative à la vie étudiante.....	38
14.5	Composition des instances.....	39
14.6	Règlement intérieur de l’IFSI.....	39
15	QUALITE DE VIE ETUDIANTE.....	39

15.1	Informations	39
15.2	Restauration	40
15.3	Actions Qualité de vie à l'IFSI.....	40
16	INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	41
	ANNEXES	42

Ce projet pédagogique spécifique à la filière « Infirmier (ère) » vient en complément du projet pédagogique global des instituts de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse.

1 PRESENTATION DE L'INSTITUT

1.1 Equipe de direction

Directeur du pôle de Formation de la Fondation de la Maison du Diaconat dont l'Institut de Formation en Soins Infirmiers : M. HUIN Pierre.

1.2 Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique comprend une coordinatrice pédagogique et des formateurs permanents issus de la filière infirmière titulaires du diplôme de cadre de santé et/ou de masters.

L'équipe pédagogique s'étoffera au fur et à mesure de l'arrivée des promotions.

1.3 Equipe administrative

L'équipe administrative comprend une secrétaire administrative.

2 LES ORIENTATIONS DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER(ERE)

Le projet pédagogique est l'élément de référence pour la mise en œuvre du référentiel de formation. Il sert de fil conducteur au travail de collaboration entre les acteurs qui participent à la formation et permet une meilleure articulation des différentes approches.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

L'approche pédagogique développée par l'équipe de l'Institut vise à amener l'étudiant à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son champ de compétences et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

Le développement par l'étudiant des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles sera un fil conducteur tout au long du déploiement du processus pédagogique.

De même, l'étudiant sera invité à développer une posture et une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Le raisonnement clinique et la réflexion critique concourent à former des professionnels capables d'intégrer de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations professionnelles variées.

Devenir infirmier est un projet qui se construit progressivement au cours de trois années de formation. En ce sens, chaque étudiant a un itinéraire qui lui est propre, encadré par le référentiel de formation. Ainsi, l'équipe pédagogique s'efforcera de construire des parcours de formation singuliers où la place de l'étudiant, son accompagnement et la personnalisation des stratégies d'apprentissage sont les enjeux du processus de professionnalisation.

3 LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION

3.1 Les valeurs

« *Considérer avant tout le mieux-être de la personne* »

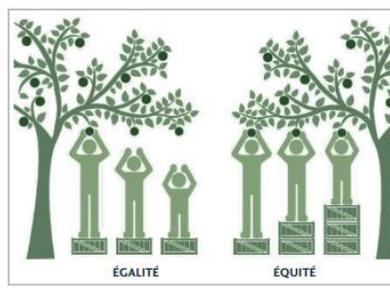
Les valeurs de l'Institut de Formation sont celles de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse qui est une fondation privée, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique créée en 1860 autour des valeurs suivantes :

- Être au service des autres
- Œuvrer au bien être des patients
- Agir au quotidien dans un esprit d'initiative responsable

Ces valeurs ont encore aujourd'hui la même actualité dans la vie des établissements qui composent la Fondation dont l'Institut fait partie. À travers ses actions et ses projets, la Fondation a pour objectif de mettre à la disposition de la population un savoir-faire de grande qualité.

L'équité

Selon Larousse, l'équité se définit comme une « qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle ». Pour l'équipe pédagogique, il s'agit de s'appuyer sur cette valeur pour placer l'étudiant au centre du projet pédagogique, pour adapter les moyens mis en œuvre pour l'aider à la réussite dans sa formation et pour prendre en compte la diversité des étudiants et de construire un parcours professionnalisant personnalisé.



Source: Saskatoon Health Region, 2014

L'altérité

L'étymologie du mot est latine, « alter » et désigne « le caractère de ce qui est autre ». L'altérité est un concept d'origine philosophique signifiant « caractère de ce qui est autre » et « la reconnaissance de l'autre dans sa différence », la différence s'entendant ethnique, sociale, culturelle ou religieuse.¹

L'équipe pédagogique souhaite s'engager à adopter une posture ouverte à la pluralité, à développer une culture du « vivre ensemble » et une dimension collaborative dans son approche pédagogique.

3.2 Les finalités visées

Le processus pédagogique et de formation a pour finalités de :

- Professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportement ;
- Accompagner l'étudiant dans le développement des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en acquérant des habiletés gestuelles et des capacités relationnelles dans l'objectif d'établir son portefeuille de connaissances et de compétences afin de préparer son projet professionnel ;
- Permettre à l'étudiant de reconnaître ses émotions et de les utiliser à bon escient ;
- Développer chez l'étudiant une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif.

3.3 Les compétences pour exercer le métier

Selon Guy Le Boterf² « la compétence d'un professionnel se reconnaît à sa capacité à gérer efficacement un ensemble de situations professionnelles. Pour cela, il devra savoir combiner et mobiliser plusieurs compétences ou ressources ».

L'annexe 2 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier spécifie les compétences attendues dans la formation infirmière pour que les futurs infirmiers soient capables de répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Les compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels. (Annexe 1)

¹ LIENDLE M. Les concepts en sciences infirmières ; ARSI. 328 pages. 2012, pages 66 à 68.

² LE BOTERF. De la compétence, essai sur un attracteur étrange. Paris, Editions d'organisations, 1995.

3.4 Les principes pédagogiques.

Les principes pédagogiques sont articulés autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Le processus pédagogique met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** : comprendre, agir, transférer.

Comprendre	Agir	Transférer
L'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations.	L'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action.	L'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

A cet effet, notre approche pédagogique prend en compte le parcours à réaliser par chaque étudiant entre son entrée et sa sortie de formation afin d'acquérir les compétences requises par un(e) professionnel(le) débutant(e) sa carrière d'infirmier(ère).

Chaque étudiant est acteur de sa formation et doit construire son identité professionnelle à partir d'une posture réflexive.

C'est pourquoi l'étudiant sera invité à :

- Exprimer ses ressentis et questionnements y compris en regard de ses expériences passées,
- Interroger et prendre appui sur ses représentations et connaissances,
- Se confronter à des situations nouvelles dans l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques et cliniques,
- Faire des liens entre les connaissances et situations,
- Mobiliser des capacités d'analyse et d'innovation.

Cette posture réflexive, suscitée en permanence par l'équipe pédagogique, doit permettre aux étudiants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de compétence. L'équipe pédagogique positionnera les travaux cliniques et pratiques dans le processus de formation et suscitera en permanence les étudiants à interroger les acquis, les processus et les stratégies utilisées afin de dégager les principes transposables et faire des liens entre eux.

4 L'organisation fonctionnelle et pédagogique

En vue d'assurer une organisation fonctionnelle et pédagogique, différentes missions non exhaustives sont identifiées au sein de l'IFSI : formateur responsable de semestre, responsable d'unité d'enseignement ou d'intégration, référent de suivi pédagogique individuel, référent de stage.

4.1 Missions de responsable de semestre.

Il coordonne la planification des cours avec le responsable d'U.E./U.I ;

Il planifie les temps de vie de promotion ;

Il est garant de la charge de travail des étudiants et veille à respecter les heures hebdomadaires ;

Il a une vision globale du semestre et veille à la progression pédagogique des différentes U.E sur le semestre et sur la formation;

Il diffuse les plannings, et toutes les informations utiles aux étudiants.

Il vérifie l'organisation des évaluations.

Il participe aux comités de relecture des sujets d'évaluation.

4.2 Missions de responsable d'Unité d'Enseignement/Unité d'Intégration.

Sur le plan pédagogique :

Il intervient dans la pédagogie directe : TD, CM, pratiques, simulation...

En amont des enseignements, il conçoit et conduit l'évaluation ; niveau d'exigence, requis, choix pédagogiques, stratégie d'évaluation.

Sur le plan fonctionnel :

Il participe aux travaux avec le responsable universitaire si besoin ;

Il a une vision globale de l'UE/UI ;

Il organise les différentes interventions répondant aux choix pédagogiques (contact avec les intervenants extérieurs, planification, contrats, etc,...) ;

Il collabore avec le responsable de semestre pour la programmation.

4.3 Missions de référent de suivi pédagogique.

Il accompagne l'étudiant au cours de sa formation (points forts et points à améliorer) ;

Il vérifie le portfolio et la feuille d'appréciation de stage, ces documents doivent être conformes aux exigences d'authentification ;

Il s'assure du suivi et du bon déroulement des stages.
Il suit la progression de l'étudiant dans son parcours d'apprentissage théorique et pratique ;
Il évalue les analyses de situation remis par l'étudiant ;
Il assure la synthèse d'après ces documents dans le dossier de suivi individualisé ;
Il participe aux réunions préparatoires et à la CAC s'il est désigné représentant des formateurs.

4.4 Missions de référent de stage.

Il organise les visites de suivi en stage pour affiner ou recadrer les objectifs de l'étudiant, l'accompagner dans son raisonnement clinique et évaluer les activités de soins confiées à l'étudiant.
Il prend contact avec le tuteur de stage pour déterminer les modalités d'accompagnement et de suivi de l'étudiant.
Il assure le suivi de la satisfaction de la qualité des lieux de stage par les étudiants.

5 LES METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES.

5.1 L'innovation pédagogique au service de l'étudiant.

Pour concourir à l'atteinte des objectifs, l'équipe pédagogique met en œuvre des stratégies d'apprentissage, utilise des outils pédagogiques et accompagne individuellement et collectivement les étudiants durant la formation.

L'étudiant devra s'approprier le contenu des ressources requises, notamment les savoirs à mobiliser, et s'entraîner à mobiliser ces ressources en situation pour résoudre des problèmes et prendre des décisions.

Pour ce faire, l'étudiant sera confronté à des situations d'apprentissage diversifiées :

- **L'apprentissage par le jeu ou ludopédagogie** : serious-game, escape-game, QR Code, exercices, Google Forms, jeu de cartes, chambre des erreurs, quizz.
- **L'apprentissage par la confrontation des savoirs avec ses pairs** : travaux de groupes, jeux de rôles, tables rondes, retour de stage.
- **L'apprentissage actif** : sous forme de cours magistraux ou en visioconférence via des tutoriels fournis, des travaux dirigés individuels, des travaux personnels guidés, des travaux formatifs individuels ou collectifs selon les modalités d'évaluation, MIGG.

- **La classe inversée** : faire sa propre expérience et construire ses savoirs puis les exploiter pour affiner les connaissances. L'accompagnement se voit individualisé, interactif et motivant.
- **L'analyse de situations apprenantes** : pour permettre à l'étudiant de se situer dans sa formation et d'interroger sa progression professionnelle : tout au long de la formation, les étudiants se rencontrent en présence d'un formateur pour identifier leurs acquisitions de stage et analyser des situations vécues. Pour enrichir ces exploitations de stage, il peut être fait appel à des professionnels de terrain.
- **L'apprentissage par simulation** : Les ateliers seront présents à chaque semestre (cf 5.4)
- **L'apprentissage en e-learning** : utilisation d'une plateforme e-learning pour l'anglais (cf 5.3)
- **La valorisation des initiatives** : mise en place d'actions de communication réalisées par les étudiants en partenariat avec le service de communication de la Fondation de la Maison du Diaconat. (cf 5.2) et Lab'IFSI (cf 5.5)

5.2 Le journal de l'IFSI

L'IFSI a établi un partenariat avec le service communication de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse pour un projet de rédaction et de diffusion d'un journal par les étudiants sur les réseaux sociaux de la Fondation. En effet, ce projet répond à une volonté de l'équipe pédagogique de :

- Laisser une certaine liberté d'expression/verbalisation aux apprenants, qu'ils se sentent davantage considérés et reconnus comme apprenants, aussi bien dans leurs projets et leurs idées que dans leurs témoignages (positifs ou en lien avec leurs difficultés) ;
- Favoriser les capacités d'autonomisation, d'affirmation de soi, d'organisation, de leadership ;
- Favoriser les capacités d'expression écrite et les compétences liées aux méthodes de travail.

Une séance de travail est organisée une fois par mois accompagnée par le service communication pour une diffusion mensuelle sur les réseaux sociaux de la Fondation de la maison du Diaconat.

5.3 E-learning.

Concernant l'Unité d'Enseignement 6.2, le choix pédagogique s'est porté sur l'utilisation d'une plateforme e-learning English Word avec des cours à distance et des cours en présentiels.

Les objectifs sont d'autonomiser l'étudiant dans son parcours d'apprentissage et de valoriser les prérequis en langue anglaise : l'étudiant(e) dispose de temps de Travail Personnel Guidé identifiés sur le planning. Néanmoins, il gère sa progression selon ses aptitudes et dispose de l'intégralité du semestre pour atteindre le niveau requis.

De plus, le contenu pédagogique de l'U.E est adapté au niveau de pré-requis de l'étudiant, selon ses résultats au test initial.

Les critères d'évaluation :

	Pourcentage de réussite	Pourcentage de programmes visualisés	Temps de connexion
Semestre 1 et 2	80%	80%	Non évalué
Semestre 3 et 4	80%	80%	Non évalué
Semestre 5 et 6	80%	80%	Non évalué

La répartition des cours est la suivante :

	Semestre 1 – 20 heures	Semestre 2 – 10 heures
Cours présentiel en demi-promotion (20 étudiants), Séance d'1H30	6 heures	3 heures
Cours à distance, Séance d'1H	14 heures	7 heures

5.4 Simulation en santé.

La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel, de la réalité virtuelle ou d'un patient dit « standardisé » pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels. »³

Elle est basée sur l'utilisation de scénarios, plus ou moins complexes, qui utilisent une technique de simulation pour permettre :

- l'entraînement à des gestes techniques (usuels ou exceptionnels) ;
- la mise en œuvre de procédures (individuelles ou en équipe) ;
- l'entraînement au raisonnement clinique diagnostique et/ou thérapeutique ;
- la gestion des comportements (mise en situation professionnelle, travail en équipe, communication, etc.) ;
- la gestion des risques (reproduction d'événements indésirables, capacité à faire face à des situations exceptionnelles, etc.).

L'Institut de Formation est équipé d'un Plateau de Formation Technique et de Simulation. Il vise à immerger l'étudiant dans un environnement le plus proche possible de son environnement de travail avec : 3 salles équipées comme une chambre de patient et une salle de simulation avec un mannequin haute-fidélité Nursing Anne® et une régie.

L'équipe pédagogique a été formée à l'utilisation du mannequin et à l'élaboration de scénarii.

³ http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-01/simulation_en_sante_-_rapport.pdf

5.5 Le Lab'IFSI.

Les recherches en psychologie cognitive ont démontré « que liberté et autonomie ne sont plus seulement des buts à atteindre, mais des conditions de l'apprentissage et de la réussite » (Vergnioux, 2011, p. 24).

Le développement de la dextérité et de la gestuelle est fortement lié aux opportunités rencontrées en stage et à la qualité de l'encadrement. Ces deux points étant variables d'un parcours d'étudiant à un autre, une réflexion s'est engagée au niveau de l'équipe pédagogique pour diminuer cet écart et offrir aux étudiants la possibilité de pratiquer au niveau de l'IFSI.

En ce sens, elle a réfléchi, inspirée par une action réalisée à l'IFSI d'Haguenau, à un projet de laboratoire de pratiques qui répond aux critères suivants : démarche d'inscription autonome, auto-évaluation sur la pratique effectuée, démarche éco-responsable dans l'utilisation du matériel : le Lab'IFSI (contraction de « laboratoire » et « d'IFSI »).

Les objectifs poursuivis sont :

- l'étudiant pourra s'entraîner à la gestuelle et améliorer sa dextérité
- L'étudiant s'autoévaluera et il sollicitera l'utilisation du lab'IFSI de manière autonome
- L'utilisation du matériel s'inscrira dans une démarche écoresponsable et de maîtrise des coûts

5.6 Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par Arrêté du 13 décembre 2018, relatif au diplôme d'état d'infirmier « les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignement ou de semestres, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique de situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnels. »

Chaque demande de dispense(s) sera étudiée individuellement par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

6 DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE.

L'aide à la réussite est un enjeu majeur pour l'équipe pédagogique qui met en œuvre un dispositif s'appuyant sur les éléments du référentiel de formation, la mise en œuvre d'un dispositif d'entre-aide entre pairs et d'un contrat pédagogique.

6.1 Le suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI).

Ce dispositif permet à l'étudiant de mesurer sa progression. Il est conduit par un(e) formateur (trice) référent(e) et a pour objectifs :

- ✓ d'établir avec l'étudiant une relation de confiance
- ✓ d'aider l'étudiant à repérer ses ressources et potentialités
- ✓ d'identifier avec lui les difficultés rencontrées
- ✓ de déterminer avec lui les objectifs à atteindre au regard de ses difficultés
- ✓ d'autonomiser l'étudiant en suggérant d'éventuelles pistes en cas de besoin
- ✓ de l'accompagner dans l'élaboration de son projet professionnel
- ✓ de mesurer avec lui la distance restant à parcourir entre son niveau réel et les compétences professionnelles requises en regard de son projet professionnel et du profil retenu
- ✓ de permettre à l'étudiant d'évaluer sa progression.

6.2 Le dispositif d'entraide Solid'ESI en semestre 1.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- ✓ Réduire le risque de difficultés dans l'apprentissage en 1ère année
- ✓ Réduire le risque d'arrêt de formation lié aux difficultés d'apprentissage théorique dans les U.E ciblées
- ✓ Promouvoir l'esprit de collaboration, d'équipe et d'entraide à travers la méthodologie pédagogique choisie
- ✓ Faire progresser l'étudiant en difficulté pour atteindre le niveau requis

Les deux Unités d'Enseignement ciblées sont : U.E 2.11 et U.E 2.2 semestre 1.

Le formateur référent des cordées élabore des supports pédagogiques pour aider à la progression/mobilisation des pré-requis sur les notions-clés :

- U.E 2.11 S1 : conversion, calculs de base, raisonnement mathématique

- U.E 2.2 S1 : anatomie, grandes fonctions

Les supports pédagogiques sont élaborés à partir des besoins des étudiants et de leurs résultats aux tests de pré-requis.

Des étudiants ressources sont identifiés selon les résultats des tests de niveau des pré-requis.

U.E 2.11
Séquences
Test pré-requis 2.11 S1 : conversion, calculs de base (multiplication, division), connaissances, raisonnement
TD 1 entre-aide 1 h 30 : Les conversions
TD 2 entre-aide 1 h 30 : Calculs de base
TD 3 entre-aide 1 h 30 : Raisonnement
U.E 2.2
Test pré-requis : schémas anatomiques, QCM sur le fonctionnement des organes
TD 1 mise à niveau 1h30 : Les différents appareils du corps humain
TD 2 mise à niveau 1h30 : Physiologie des organes
TD 3 entre-aide 2 heures : schémas anatomiques, physiologie..

6.3 Le contrat d'accompagnement pédagogique et le suivi complémentaire.

Le contrat d'accompagnement pédagogique est un outil d'aide à la réussite. (Annexe 2)

Il est établi entre l'étudiant en difficulté, le formateur référent de SPI et le directeur ou la coordinatrice pédagogique au cours d'un entretien fixé par le directeur et/ou la coordinatrice pédagogique.

Il précise les difficultés de l'étudiant, fixe les objectifs à atteindre, les moyens mis à disposition de l'étudiant et les échéances à respecter.

Un suivi complémentaire est assuré par le formateur référent de SPI.

6.4 Le parrainage.

Dans une formation professionnalisante, il est essentiel d'inscrire les étudiants dans une histoire professionnelle.

La visée du parrainage est de développer chez l'étudiant une culture professionnelle en lien avec les valeurs de la fondation de la Maison du Diaconat. Il permet de favoriser le retour d'expérience entre les professionnels salariés de la Fondation et les apprenants. En parallèle, il favorise la création d'une dynamique bienveillante autour du parcours d'apprentissage de l'étudiant.

Le dispositif repose sur la participation des parrains/marraines à des « temps forts » durant la formation : rentrée, colloque, ateliers pratiques, départ en stage, retour de stage, bilan de fin d'année...

7 OBJECTIFS GENERAUX L1

Tout au long des semestres 1 et 2, l'étudiant va acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences du référentiel de formation et plus particulièrement :

- **Au semestre 1, la compétence 3 « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »**
- **Au semestre 2, la compétence 1 « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »**

7.1 Développement des compétences au semestre 1.

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation l'étudiant sera capable de développer les points suivants :

En lien avec la compétence 1 :

Acquérir des connaissances qui lui permettent de situer la pratique soignante dans son contexte historique et culturel, de comprendre la démarche intellectuelle de l'étude de situations de santé et de soins vécues par les personnes, de développer les opérations mentales du raisonnement clinique.

En lien avec la compétence 2 :

Rechercher des informations pour agir dans la situation, les analyser et les mettre en lien avec les éléments recueillis.
Comprendre une situation clinique en mobilisant les opérations mentales du raisonnement clinique.

En lien avec la compétence 3 :

Apprécier la capacité de la personne soignée à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage.

Acquérir des connaissances scientifiques, les relier au domaine de l'infectiologie, comprendre et appliquer les mesures pratiques d'hygiène dans les soins.

Connaître les règles nécessaires pour participer à la lutte et à la prévention des infections nosocomiales.

Adapter et sécuriser l'environnement de la personne.

Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique.

Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.

En lien avec la compétence 4 :

Acquérir les bases anatomo-physiologiques afin de mettre en œuvre les soins à visée diagnostique ou thérapeutique adaptés à la personne soignée.

Acquérir des connaissances dans le domaine des processus traumatiques : étude de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie. Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences et les soins infirmiers spécifiques à dispenser.

Acquérir les connaissances de base en pharmacologie nécessaires pour prendre conscience des risques et dangers de l'administration médicamenteuse.

En lien avec la compétence 6 :

Acquérir des cadres théoriques et des points de repères dans le domaine de la psychologie qui lui permettent de relier ses propres observations et interrogations à des savoirs organisés.

Avoir une posture adaptée à un environnement professionnel

En lien avec la compétence 7 :

Acquérir des bases solides et les moyens de les approfondir dans les domaines des valeurs et des droits humains.
Distinguer ce qui relève du droit, de la déontologie et de l'éthique et de situer ses actions en les inscrivant dans un contexte de société porteuse de valeurs humanistes.
Intégrer les règles professionnelles et le cadre de l'exercice de la profession d'infirmier.

En lien avec la compétence 8 :

Rechercher et traiter des données professionnelles utiles à sa progression et en lien avec son contexte d'apprentissage
Utiliser le contenu de documents professionnels et scientifiques
Acquérir les bases d'anglais dans le domaine de la santé et des soins.

7.2 Développement des compétences au semestre 2.

En lien avec la compétence 1

Utiliser des connaissances fiables, une méthode structurée et réaliser des actions et des gestes dans un contexte de relation avec le patient empreint d'humanité et de respect.
Construire des réponses professionnelles à proposer à la personne ou un groupe de personnes et les expliciter.
Identifier les principes utilisés lors des soins donnés et d'en mesurer les impacts et conséquences sur la manière dont la personne vit sa situation de santé.
Établir des liens entre les explications scientifiques de la maladie, du handicap ou de l'accident et les représentations que peuvent avoir les personnes touchées et leur entourage.
Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient.
Analyser une situation de soins et poser des hypothèses interprétatives.
Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier.
Identifier les interventions infirmières nécessaires.

En lien avec la compétence 2 :

Construire un projet de soins
Inscrire ses actions dans un projet de soins.
Réfléchir à la posture professionnelle dans la relation avec les personnes dont l'étudiant prend soin.

En lien avec la compétence 4 :

Acquérir les connaissances de base dans le domaine des processus psycho pathologiques.
Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.
Acquérir les habiletés techniques conformément à la législation en vigueur.

En lien avec la compétence 5 :

Identifier son rôle d'acteur de la santé publique.
Se situer dans l'environnement organisé de l'offre de santé en France.
Comprendre la place et le rôle des différents modèles d'organisation et de gestion des services de santé dans l'ensemble de l'offre de soins et de santé.

En lien avec la compétence 6 :

Approfondir les cadres théoriques en psychologie, sociologie et anthropologie pour utiliser ces notions dans l'évaluation de situations cliniques.

En lien avec la compétence 7 :

Approfondir les acquis en matière de risques infectieux et élargir la notion pour mesurer les enjeux et les impacts dans le domaine des risques lors des situations rencontrées.
Identifier les risques liés aux activités de soins.
Faire face à une situation présentant des caractéristiques de risque avéré ou potentiel.

8 OBJECTIFS GENERAUX L2

Tout au long des semestres 3 et 4, l'étudiant va acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences du référentiel de formation et plus particulièrement :

- **Pour le semestre 3,** **La compétence 2 « Concevoir et conduire un projet de soins. »**
La compétence 6 « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins. »

➤ Pour le semestre 4, **La compétence 5 « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs. »**

La compétence 10 « Informer, former des professionnels et des personnes en formation. »

La déclinaison par compétences est en cours d'élaboration.

9 LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE NUMERIQUE

9.1 Intégration du numérique.

L'Institut de formation s'appuie sur les ressources numériques de l'Université de Strasbourg avec l'utilisation des différents Moodle (Aide à l'Intégration et à la Réussite, examens et IFSI), de l'Environnement Numérique et Social de Travail de l'Université de Strasbourg et des bibliothèques.

L'équipe pédagogique a bénéficié d'une journée de formation auprès des services de l'Université de Strasbourg et s'inscrit dans une démarche de développement des compétences.

D'autre part, le pôle de Formation de la Fondation de la Maison du Diaconat a soutenu un enseignant afin d'obtenir le Master « Humanités numérique : Ingénierie des savoirs culture et santé » à l'université Paul Valéry de Montpellier 3, il est personne ressource dans l'intégration du numérique dans les apprentissages.

9.2 Formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

L'institut de formation intégrera dans son enseignement les exigences posées par l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- d'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel figurant à l'annexe I de l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé :

- ❖ Les données de santé

- ❖ La cybersécurité en santé
- ❖ La communication en santé
- ❖ Les outils numériques en santé
- ❖ La télésanté

L'annexe II précise « pour la formation en soins infirmiers définie par l'arrêté du 31 juillet 2009 susvisé, le référentiel de compétences et de connaissances est intégré notamment aux unités d'enseignement 1.3 S1 « législation, éthique, déontologie », 3.2 S3 « projet de soins infirmiers », 3.3 S3 « rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité », 3.3 S5 « rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ».

Ainsi, les 5 domaines de connaissances et de compétences seront répartis comme suit :

Compétences	N°	U.E	Séquences pédagogiques	Intervenant	Durée
Données de santé	1.1	1.3 S1	L'identitovigilance	Formateur permanent	2H
	1.2	1.3 S1	La RGPD	Equipe informatique Diaconat	2H
	1.3	1.3 S1	Données de santé en établissements de soins	Formateur permanent	2H
	1.4	6.1 S1	La terminologie médicale	Formateur permanent	2H
Cybersécurité en santé	2.1 2.2	1.3 S1	Cybersécurité en santé	Equipe informatique Diaconat	2H
Communication en santé	3.1	1.3 S1	Responsabilité professionnelle	Formateur permanent	2H
	3.2 3.3	6.1 S1	La communication en santé	Service Communication Diaconat	2H
	4.1	3.3 S3	Logiciels métiers et services numériques	Formateur permanent	2H
Outils numériques en santé	4.2	3.2 S3	Présentation de Via trajectoire.	Assistante sociale	2H
	4.3	3.1 S1	Le dossier patient informatisé.	IDE paramétreuse DopaSoins Diaconat	2H
	4.4	6.1 S1	Les recherches bibliographiques.	Formateur permanent de l'IFSI	2H
Télésanté	5.1	3.3 S5	La télésanté.	Formateur permanent	2H

				de l'IFSI	
	5.2	3.3 S5	La télésanté : présentation d'un dispositif mis en place.	Etablissement partenaire	2H

10 PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Pour répondre aux attentes de l'HAS⁴, l'IFSI s'inscrit dans la sensibilisation des futurs professionnels pour le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Nous nous appuyerons sur les travaux et supports de la MIPROF, Mission Interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (films, documentation) et sur une association locale d'aide aux femmes victimes de violences (Solidarité femmes 68).

Une étude des différents lieux dans lesquels pourraient se produire ces violences (transports, travail, espaces publics) sera effectuée.

Le rôle de l'IDE dans ces situations sera au cœur de ces temps spécifiques de formation.

Les 4 interventions seront réparties aux semestres 2, 3 et 4 de la formation :

Semestre 2 : « Repérage et prise en charge » par une formatrice de l'IFSI

Semestre 3 : Intervention de l'association Solidarité femmes 68

Semestre 4 : « Mutilations sexuelles féminines » et « Violences au travail, lieux publics, retentissement sur la famille et les enfants » par une formatrice de l'IFSI

11 PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

⁴ Décision n° 2020.0282/DC/SBPP du 10 décembre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation de bonne pratique intitulée « Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple »

La formation infirmière s'appuie sur l'alternance où les apprentissages en stage représentent 50 % de la formation, soit 1/3 des ECTS.

L'enseignement clinique occupe donc une large place dans la formation infirmière. Selon la directive européenne 2015-36 : « l'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises » (Directive Européenne sur la reconnaissance des qualifications – JOCE du 30/09/2005).

11.1 Stratégie de choix de stage.

La gestion de l'offre de stage et de l'aspect administratif est gérée par la coordinatrice pédagogique et le secrétariat en collaboration avec l'ensemble de l'équipe et visée par le directeur de l'Institut.

En ce qui concerne l'affectation en stage notre stratégie s'appuie sur :

- La participation de l'étudiant à l'élaboration de son parcours de stage avec comme enjeu le développement progressif des compétences et activités sur les 3 années de formation. Il nous importe que l'étudiant s'implique dans le dispositif par des propositions réfléchies et motivées.
- De plus, pour les stages de semestre 6, l'équipe pédagogique donne la possibilité à l'étudiant de réaliser un stage sur un lieu choisi hors des terrains partenaires. Ce choix doit cependant être argumenté et soumis à l'accord définitif du référent pédagogique et de la coordinatrice pédagogique en fonction de la progression et des acquis pour être présentable au Diplôme d'Etat.
- L'analyse du parcours : le référent pédagogique de l'étudiant analyse la progression de l'étudiant sur le parcours de stage. Il réajuste si besoin le parcours de stage.

La prise en compte des contingences matérielles (lieu de résidence par exemple), si elle est recherchée, ne peut être garantie.

Le rôle du formateur référent de stage est prépondérant : il est tantôt un relais, un animateur, un analyste du travail, tantôt il est dans une posture de personne ressource capable d'informer les équipes sur le dispositif et les modifications réglementaires. Ainsi, une part importante de l'activité de formateur est consacrée à faire vivre le partenariat avec les terrains de stage et à garantir une proximité avec les professionnels

11.2 Partenariat avec les terrains de stage.

La formation en alternance repose sur un partenariat établi avec les terrains de stage. (Annexe 4)

Ce partenariat est établi depuis de longues années à travers le déploiement de nos formations aide-soignant, auxiliaire de puériculture et accompagnement éducatif et social. Les besoins des structures évoluant, nous travaillons avec les établissements et nos collègues des différents instituts du terrain afin de trouver la meilleure organisation de l'alternance et permettre à chacun de trouver une source de satisfaction.

Nos partenaires, de par leur diversité et leur qualité, permettent aux étudiants des parcours d'apprentissage et des orientations variés. Une part importante des stages se fera au sein des établissements de la Fondation de la maison du diaconat de Mulhouse. Nous optons pour un travail collaboratif permettant de favoriser un lien étroit entre le milieu du travail réel et le milieu de la formation. Pour ce faire, plusieurs dispositifs (rencontres des équipes, visites, tutorat) concourent à cette mise en œuvre et nécessitent un investissement de part et d'autre. Nous encourageons l'implication des lieux de stage dans une pédagogie partagée entre les différents acteurs.

Notre offre de stage, pilier de l'alternance repose sur les quatre types prévus au référentiel de formation. Ils se doivent d'être représentatifs de « familles de situations », c'est à dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en charge.

Les quatre types de stage sont :

- Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école, etc,...)

Nos choix en matière de mise en stage :

Seul l'institut a compétence pour effectuer la mise en stage.

Cette mise en stage est effectuée selon des parcours établis par le responsable des stages.

Les stages S2, S4 et S5 sont effectués si possible pendant 5 semaines sur deux lieux différents afin que l'étudiant puisse rencontrer un maximum de situations de soins différentes.

Stage de 35 heures par semaine.

Les catégories de stages, conformément au référentiel :

SICLV : Soins Individuels ou Collectifs sur des Lieux de vie
Réadaptation

SMP : Soins en Santé Mentale et en Psychiatrie

SLD – SSR : Soins Longue durée et Soins de Suite et de

SCD : Soins de Courte Durée

12 AUTOUR DU STAGE.

12.1 L'accompagnement de l'étudiant en stage.

L'accompagnement est le reflet d'une véritable posture pédagogique du formateur et des valeurs de l'équipe de l'Institut.

« Accompagner, c'est être le témoin solidaire du cheminement d'un autre. Et il introduit immédiatement dans les éléments de réflexion le concept d'altérité : pour comprendre l'accompagnement, il faut avoir accepté l'altérité : l'autre est radicalement différent de nous, bien que semblable, (...) »⁵
L'accompagnement s'inscrit dans une relation d'aide, selon O FORGUES psychologue canadien, qui consiste à permettre aux sujets de prendre conscience d'eux-mêmes pour pouvoir mettre en place des stratégies d'apprentissage et contourner ainsi leur mécanismes défensifs. C'est également une démarche réflexive.

12.2 Temps de préparation de stage.

Des temps de préparation de stage sont organisés avant chaque départ en stage par le formateur référent de semestre.

Ils permettront aux étudiants de construire leurs objectifs qui seront validés par leur référent de suivi pédagogique, en lien avec la spécificité du lieu de stage, les compétences à acquérir, les activités de soins à réaliser, les besoins de l'étudiant (objectifs d'amélioration ou d'apprentissage complémentaires) et de ses demandes individuelles.

Ils seront organisés en plusieurs temps selon le semestre.

Un dispositif plus soutenu sera mis en place au semestre 1 par les formateurs :

- Présentation du portfolio, des modalités d'encadrement
- Présentation des documents et des modalités d'évaluation en stage
- Présentation des formalités administratives : convention, consignes et délais de remise des documents
- Préparation et rédaction des objectifs de stage

⁵ P. Bagros et al. Abécédaire des sciences humaines en médecine, 2 e édition, Ellipses.

12.3 Les objectifs institutionnels de stage.

La formulation d'objectifs par l'étudiant dans son portfolio constitue un élément essentiel de son processus d'apprentissage. L'équipe pédagogique de l'institut fait le choix de poser des objectifs institutionnels en parallèle afin de guider l'étudiant dans la priorisation de l'acquisition des compétences.

	Semestre 1	Semestre 2
Pratiques enseignées à l'IFSI	Techniques d'hygiène des mains Techniques de manutention Prise des paramètres vitaux Réfection d'un pansement simple Manipulation des dispositifs médicaux stériles	AFGSU Préparation d'un traitement médicamenteux par voie IV, réglage d'un débit Prélèvement veineux sanguin Pose de Voie Veineuse Périphérique
Objectifs de l'IFSI pour l'étudiant	Réaliser un recueil de données chez un résident Prendre les paramètres vitaux de manière efficiente et savoir repérer une anomalie Evaluer la douleur avec l'outil adapté à la situation du résident	Elaborer un projet de soins pour une personne soignée Réfection d'un pansement simple Prélèvement veineux sanguin Pose de VVP
Actions à mettre en œuvre dans le cadre de situations apprenantes	Découvrir le milieu professionnel, sa culture et son organisation Identifier le public accueilli et les pathologies prévalentes du lieu de stage Réaliser l'entretien des locaux et du matériel Observer l'état clinique d'une personne clinique Identifier les besoins d'une personne soignée Réaliser les soins d'hygiène et de confort Observer et participer aux soins relevant du rôle en collaboration médicale Réaliser des techniques de soins avec encadrement Utiliser le dossier de soins Réaliser des transmissions écrites de ses activités de soins Participer à l'information de la personne soignée et de son entourage	Mettre en œuvre les procédures d'accueil et de sortie de stage Identifier les problématiques de la personne soignée Identifier et prévenir les risques liés à la situation clinique de la personne soignée Utiliser les techniques de communication Connaître et appliquer si besoin la procédure d'urgence Repérer les signes d'une urgence, prévenir et participer dans la limite de ses compétences + S1

12.4 Visite de stage.

Les stages sont des lieux d'intégration et d'acquisition des connaissances nouvelles par l'observation, la contribution aux soins, la prise en charge des personnes...Ils permettent à l'étudiant de développer ses compétences. L'ensemble des formateurs est réparti sur les terrains de stage en tant que personnes-ressources. Des visites sur les terrains de stage sont réalisées par les formateurs référents de stage.

La visite de stage permet au formateur de s'appuyer sur les situations réelles du lieu de stage et ainsi, de contextualiser les savoirs et/ou savoirs faire mobilisés par l'étudiant. Elle permet de rencontrer l'étudiant dans l'environnement professionnel, au plus près de l'activité de soins. Enfin, elle permet une rencontre entre le formateur et les professionnels qui accompagnent l'apprenant.

Cette vision partagée au sein de l'équipe nous conduit à privilégier l'analyse du travail comme fil conducteur de nos visites de stage.

L'analyse du travail présente comme bénéfique de mettre en tension les points de vue : un point de vue interne (l'étudiant) et un point de vue externe (formateur). Pris par l'action, l'étudiant n'est pas conscient de tous les ingrédients de l'agir. De ce fait il peut rencontrer des difficultés à dire l'activité, à dire ce qui a organisé son action. Le formateur assume une posture d'aide, de médiateur entre l'étudiant et la situation de travail, il crée un contexte favorable pour la compréhension de ce qui est vu, fait, vécu.

Une telle approche pédagogique d'accompagnement de l'étudiant centré sur l'analyse du travail est au cœur de l'activité en stage des formateurs pour mobiliser la capacité des étudiants à faire plus de liens entre les situations et les connaissances.

Le formateur référent de stage se déplace une fois par stage, pendant une durée d'une heure maximum. C'est un temps individualisé pour l'étudiant.

L'étudiant, ainsi que le lieu de stage, sont informés de la date et de l'heure de la visite.

Dans la mesure du possible, la visite de stage est programmée à partir de la 2ème semaine de stage pour un stage de 5 semaines ou de 10 semaines.

Le formateur inscrit dans le dossier informatisé de suivi de l'étudiant un compte rendu de sa visite de stage en s'appuyant sur la grille « Visite de stage » qui est déclinée par typologie de stage.

Grille Semestre 1 :

VISITE DE STAGE SEMESTRE 1			
DATE :	NOM-PRENOM DE L'ETUDIANT :	NOM-PRENOM DU FORMATEUR :	
Compétence	Objectifs	Critères	Observations
1	Présenter un résident via un recueil de données	<ul style="list-style-type: none"> - Les données recueillies sont exhaustives - L'étudiant repère : <ul style="list-style-type: none"> o l'HDLM o les antécédents o personne à prévenir o les traitements o habitudes de vie, éléments de vécu 	
2	Chercher des informations dans un dossier de soins informatisé	<ul style="list-style-type: none"> - Constantes du jour - transmissions ciblées 	
3	Effectuer l'hygiène des mains correctement Tenue professionnelle adaptée	<ul style="list-style-type: none"> - respect des 7 étapes, ongles courts - manches courtes, tenue propre, chaussures adaptées, cheveux attachés 	
4	<p>Connaitre et utiliser les outils d'évaluation de la douleur</p> <p>Mobiliser les cours de 2.11 S1</p> <p>Etre en capacité de lire une prescription médicale et d'identifier les informations de conformité</p> <p>Mesurer les paramètres vitaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la situation présentée (recueil de données), l'étudiant sera capable d'identifier l'échelle d'évaluation de la douleur la plus adaptée parmi EVS, EVA, Algoplus... - Dans une prescription médicale, identifier un antalgique, sa classe, les effets recherchés et effets secondaires - nom/prénom/DDN patient - nom/prénom/signature médecin - date de PM - Spécialité, dosage, voie - prendre une T/A manuellement, prise de pulsations 	
6	Adopter une communication verbale adaptée	<ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant se présente au patient/professionnel/famille.. - l'étudiant utilise un vocabulaire professionnel 	
7	<p>Identifier local propre, local sale</p> <p>Expliquer l'organisation de la salle de soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant est en mesure de guider le formateur dans le service - l'étudiant est en mesure de trouver un dispositif médical désigné par le formateur 	
9	Expliquer le rôle de chaque professionnel dans le service	<ul style="list-style-type: none"> - l'étudiant est capable de citer les différents professionnels intervenant dans le service 	

12.5 Retour de stage, validation de stage.

Au retour de stage, l'étudiant est reçu en entretien de suivi pédagogique. L'acquisition des compétences en situation et des activités de soins se fait progressivement au cours de la formation. Les étudiants doivent pour cela être accompagnés dans leurs apprentissages et évalués, avec rigueur et bienveillance.

Conformément à la législation, les stages permettent l'attribution de crédits dont le nombre est prédéfini selon la durée du stage.

Il appartient au formateur référent d'analyser les critères de validation du (ou des stages) au regard des différents éléments afin de proposer chaque semestre, l'attribution de crédit lors de la Commission d'Attribution des Crédits. Cette proposition repose sur l'analyse du niveau de formation de l'étudiant, le portfolio, sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences attendues dans la formation.

Selon le cas, il prend contact avec le tuteur et/ou maître de stage pour compléter cette évaluation. Le référent pédagogique valide l'attribution des crédits ou propose un stage de rattrapage ou stage complémentaire si les crédits ne peuvent être entérinés.

Les modalités de stage complémentaire sont définies par l'équipe pédagogique en suivant les recommandations du référent pédagogique de l'étudiant (CF. art 58 de l'arrêté du 31 juillet 2009).

Le stage est validé lorsque l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- Avoir réalisé la totalité du stage : la présence en stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu sans que les absences n'excèdent 10 % de la durée totale du stage sur l'ensemble du parcours de formation clinique.
- Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

Le référent pédagogique rédige une synthèse dans le dossier de suivi informatisé de l'étudiant.

L'analyse de situations apprenantes est conçue comme une démarche de réflexion des pratiques à partir des expériences vécues par l'étudiant sur son lieu de stage.

Elle s'appuie sur la pratique réflexive qui vise à donner du sens à ses expériences. Elle donne à l'étudiant l'occasion de structurer la rédaction de l'analyse de la situation quant à la pertinence du choix de la situation et de sa description, et de la pertinence du questionnement et de l'analyse.

La réflexivité est une des composantes majeures de l'analyse de situations apprenantes en ce sens qu'elle est une posture (attitude) intérieure de l'étudiant/acteur qui lui permet de considérer dans l'action, son rapport à soi, aux autres, au travail, à l'équipe et au réel. Puisque l'entraînement réflexif est une exigence de la formation, l'analyse de situations apprenantes permet aux étudiants infirmiers de comprendre la liaison entre savoirs et actions, d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de compétences.

Le travail sur les situations apprenantes est nécessaire afin que les étudiants puissent apprendre à rédiger (maîtrise du langage professionnel), analyser les situations marquantes ou emblématiques et s'entraîner à l'élaboration de la situation d'appel en vue du travail d'initiation à la recherche.

Le dispositif suivant a été élaboré par l'équipe pédagogique:

SEMESTRE 1			
Période	Moyens	Qui	Observations
Avant le stage	Méthodologie de l'analyse réflexive.	Formateur permanent	
Pendant le stage	Choix d'une situation et rédaction de l'analyse.	Etudiant	Les attendus fixés sont : lieu, présentation de la situation vécue, questionnements, recherches complémentaires
Retour de stage	Présentation individuelle au référent de suivi pédagogique.	Etudiant et formateur référent de SPI	Lors de l'entretien de suivi pédagogique individuel post-stage.
	Retour sur la qualité de l'écrit et réajustements à faire si nécessaires.	Formateur référent de SPI	Les réajustements seront demandés une fois, l'étudiant dispose de 7 jours pour les réaliser.
SEMESTRE 2			
Pendant le stage	Choix d'une situation et rédaction de l'analyse pour chaque partie de stage de 5 semaines, soit 2 situations	Etudiant	Les attendus fixés sont : lieu, présentation de la situation vécue, questionnements, recherches complémentaires, difficultés, points à approfondir, réajustements envisagés, retour sur sa pratique.
Retour de stage	Atelier d'analyse des situations apprenantes : en groupe restreint, présentation orale de l'une des situations retenues. Le formateur porte un regard critique sur le respect de la méthodologie. L'ensemble du groupe enrichit le questionnement initial et les réajustements à envisager.	Le formateur référent de semestre planifie la date. Tous les formateurs sont amenés à participer.	Si l'étudiant se présente sans situation rédigée, il est exclu temporairement de l'activité et réintègre le groupe lorsqu'il a rédigé sa situation.

13 HANDICAP ET FORMATION INFIRMIERE

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées affirme le principe de l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun.

Ce principe se traduit en matière de formation par une obligation légale pour les organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins de ce public (Décret 2006-26 du 11/01/2006).

L'apprenant en situation de handicap peut choisir de ne pas dire sa situation du handicap. Cependant en parler au référent handicap, en amont, à l'entrée, pendant sa formation, permet une reconnaissance de sa situation ouvrant des droits à mobiliser, si besoin, des moyens compensatoires qui peuvent s'avérer déterminants pour la réussite de la formation.

Toutefois, tous les handicaps ne permettent pas l'obtention d'un diplôme d'état (personne en fauteuil roulant, personnes porteuses d'handicap mental). Il est indispensable de vérifier l'adéquation entre le métier et le handicap (compétences attendues).

Un institut en France, près de Montpellier, le CRIP (centre de rééducation et d'insertion professionnelle) permet aux personnes porteuses d'handicaps de suivre des formations d'infirmiers dans des conditions optimales. 04.67.33.18.17 <http://www.crip-34.fr/>

13.1 Les acteurs du dispositif d'accueil et d'accompagnement

L'apprenant en situation de handicap est au cœur du dispositif. C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'institut en raison de son handicap, auprès :

- de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- du Service handicap santé étudiant de l'Université

Il joue donc un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et la réussite de son projet d'études ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap.

Le Directeur a pour mission de garantir l'accessibilité dans toutes les dimensions au sein de l'institut (accessibilité du cadre bâti, accès à l'information, au savoir, à la vie étudiante, etc.), et de veiller à ce que la procédure d'accueil et d'accompagnement de l'apprenant en situation de handicap soit connue de l'étudiant.

Le référent Handicap de l'institut a pour mission :

- d'évaluer avec l'étudiant concerné et les formateurs, les besoins d'aménagement et d'adaptation,
- de réfléchir avec l'équipe pédagogique sur les aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation/évaluation...) pour mettre en place un Plan d'Accompagnement de l'élève handicapé.
- de veiller à la mise en place du Plan d'Accompagnement de l'étudiant handicapé élaboré par les autorités et services compétents (cf. ci-dessus).

Les formateurs mettent en œuvre et réajustent, si nécessaire, le Plan d'Accompagnement de l'étudiant handicapé.

13.2 L'aménagement des épreuves et examens

L'aménagement des épreuves et examens sera déployé conformément aux recommandations des autorités et services compétents et de la législation en vigueur.

14 LES INSTANCES REGLEMENTAIRES

En référence à l'article 2, titre 1er de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes visé à l'article 1er (dont la formation infirmière fait partie) sont constitués une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) et trois sections :

- Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Une section relative à la vie étudiante

La coordination et l'information entre l'instance et les trois sections sont assurées par le Directeur de l'institut de formation.

14.1 L'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)

Cette instance émet un avis sur les sujets suivants :

- Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements
- Les ressources humaines : l'effectif et la qualification des différentes catégories de personnel
- La mutualisation des moyens avec d'autres instituts
- L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique
- Le rapport annuel d'activité pédagogique dont le contenu est défini en annexe VI du présent arrêté
- Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogiques, disciplinaire et de la vie étudiante
- La cartographie des stages
- L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle valide :

- Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants
- Le règlement intérieur
- La certification de l'institut si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

14.2 La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

La section rend, sans préjudice des dispositions prévues dans les arrêtés visés, des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge :
- Demandes de redoublement formulées par les étudiants ;
- Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants

14.3 La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

La section prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

14.4 La section relative à la vie étudiante

Dans chaque institut de formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier, est constituée une section relative à la vie étudiante composée du directeur ou de son représentant, des étudiants élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut et au minimum de trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut. En fonction de l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante.

Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- L'utilisation des locaux et du matériel,
- Les projets extra scolaires,
- L'organisation des échanges internationaux

14.5 Composition des instances

La composition des instances sera conforme aux textes réglementaires, avec pour l'ICOGI la réflexion sur la mutualisation comme évoqué ci-dessus. Les noms des personnes seront communiqués lors de l'ouverture de l'IFSI.

14.6 Règlement intérieur de l'IFSI

Il est joint en annexe 5.

15 QUALITE DE VIE ETUDIANTE

15.1 Informations

L'institut mettra à disposition des étudiants les différentes informations sur les aides et ressources mobilisables ; ainsi que les modalités de sollicitation (exemple : bourse du conseil Régional, contrat de formation avec des établissements, services étudiants,...)

15.2 Restauration

Les étudiants pourront se restaurer dans un des restaurants d'entreprise de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse à un tarif adapté.

Ils disposeront d'une salle de pause avec le matériel nécessaire pour réchauffer leur repas: frigidaires, micro-ondes...

Le mobilier de la salle de pause a été choisi pour créer un espace confortable et convivial.

15.3 Actions Qualité de vie à l'IFSI

La qualité de vie des étudiants pendant la formation est un axe de réflexion prioritaire pour l'équipe pédagogique.

Dans le cadre du bien être des étudiants à l'IFSI du Diaconat, l'équipe pédagogique propose une initiation à différents outils favorisant notamment une meilleure gestion du stress. Partant du postulat qu'un soignant épanoui est plus à même de dispenser des soins de qualité auprès des patients, il semblait pertinent de porter notre attention sur une dimension plus personnelle et humaine de la formation des étudiants. Les étudiants pourront les employer et les approfondir selon leurs envies et besoins :

- Initiation à la méditation de pleine conscience et à la cohérence cardiaque par groupe de 10 étudiants, une fois par semestre, par une formatrice.
- Initiation à la pratique du MunzFloor par groupe de 10 étudiants, une fois par semestre, par une intervenante extérieure qualifiée.
- Expression artistique par groupe de 10 étudiants, une fois par semestre accompagnée par une formatrice.
- Détente par le jeu par groupe de 10 étudiants, une fois par semestre, accompagnée par une formatrice.

Par ailleurs, d'autres actions ont été formalisées ou sont prévues :

- Aménagement d'espaces détente dans la salle de pause
- Installation de prises électriques pour le chargement des différents appareils électroniques (ordinateur, tablette...)
- Petit-déjeuner de bienvenue le jour de la rentrée, sac avec goodies offert par la Fondation
- Participation à la manifestation Les Mulhousiennes prévue le 17 septembre 2023 avec le soutien de la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse

16 INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

Les indicateurs d'évaluation font partie intégrante de la démarche qualité « Qualiopi ».

Toutefois, l'équipe pédagogique évaluera la mise en œuvre du projet à partir des indicateurs suivis régulièrement et des bilans institutionnels réalisés à la fin de chaque année.

Objectifs	Modalités	Fréquence
Mesurer la satisfaction des étudiants sur les interventions	Bilan de semestre	1 fois par semestre
Mesurer la satisfaction des intervenants	Fiche d'évaluation pour l'intervenant extérieur	Après l'intervention ou le groupe d'interventions
Mesurer la satisfaction des étudiants sur l'apprentissage en stage	Fiche d'évaluation de stage	Après chaque stage

ANNEXES

Annexe 1

	Compétences	Compétences détaillées	Critères d'évaluation
1	Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	<p>Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique.</p> <p>Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins...)</p> <p>Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution.</p> <p>Conduire un entretien de recueil de données.</p> <p>Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé.</p> <p>Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives.</p> <p>Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires ;</p> <p>Evaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée. - Cohérence des informations recueillies et sélectionnées avec la situation de la personne ou du groupe. - Pertinence du diagnostic de situation clinique posé.
2	Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	<p>Elaborer un projet de soins dans un contexte de pluriprofessionnalité</p> <p>Hiérarchiser et planifier les objectifs et les activités de soins en fonction des paramètres du contexte et de l'urgence des situations.</p> <p>Mettre en œuvre des soins en appliquant les règles, les procédures et les outils de la qualité, de la sécurité (hygiène, asepsie, vigilances...) et de la traçabilité.</p> <p>Adapter les soins et les protocoles de soins infirmiers aux personnes, aux situations et aux contextes, anticiper les modifications dans l'organisation des soins et réagir avec efficacité en prenant des mesures adaptées.</p> <p>Organiser et répartir les activités avec et dans l'équipe de soins en fonction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du contenu du projet et de la planification en soins infirmiers. . Justesse dans la recherche de participation et de consentement du patient au projet de soins. - Pertinence et cohérence dans les modalités de réalisation du soin

		des compétences des collaborateurs et du contexte quotidien.	<ul style="list-style-type: none"> . Pertinence des réactions en situation d'urgence . Rigueur et cohérence dans l'organisation et la répartition des soins.
		Accompagner et guider la personne dans son parcours de soins.	
		Identifier les risques liés aux situations de soin et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées.	
		Prévoir et mettre en œuvre les mesures appropriées en situation d'urgence ou de crise en référence aux protocoles existants	
		Argumenter le projet de soins et la démarche clinique lors de réunions professionnelles et interprofessionnelles (transmission, staff professionnel...).	
		Evaluer la mise en œuvre du projet de soins avec la personne et son entourage et identifier les réajustements nécessaires	
3	Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Apprécier la capacité de la personne à réaliser les activités de la vie quotidienne et l'accompagner dans les soins en favorisant sa participation et celle de son entourage ;	<ul style="list-style-type: none"> . Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de la personne. - Cohérence des modalités de réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques - Pertinence dans l'identification des risques et adéquation des mesures de prévention.
		Adapter les soins quotidiens aux besoins de la personne, en tenant compte de ses ressources, ses déficiences ou ses handicaps ;	
		Evaluer, anticiper et prévenir les risques liés à la diminution ou la perte de l'autonomie et à l'altération de la mobilité ;	
		Adapter et sécuriser l'environnement de la personne ;	
		Identifier des activités contribuant à mobiliser les ressources de la personne en vue d'améliorer ou de maintenir son état physique et psychique ;	
		Evaluer l'évolution de la personne dans sa capacité à réaliser ses soins.	
4	Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	Analyser les éléments de la prescription médicale en repérant les interactions et toute anomalie manifeste ;	<ul style="list-style-type: none"> . Justesse dans les modalités de mise en œuvre des thérapeutiques et de réalisation des examens, et conformité aux règles de bonnes pratiques . Justesse dans le respect de la prescription après repérage des anomalies manifestes - Exactitude du calcul de dose.
		Préparer et mettre en œuvre les thérapeutiques médicamenteuses et les examens selon les règles de sécurité, d'hygiène et d'asepsie ;	
		Organiser l'administration des médicaments selon la prescription médicale, en veillant à l'observance et à la continuité des traitements	
		Mettre en œuvre les protocoles thérapeutiques adaptés à la situation clinique d'une personne ;	
		Initier et adapter l'administration des antalgiques dans le cadre des protocoles médicaux ;	
		Conduire une relation d'aide thérapeutique ;	

		<p>Utiliser, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire, des techniques à visée thérapeutique et psychothérapeutique ;</p> <p>Prévoir, installer et utiliser les appareils et dispositifs médicaux opérationnels nécessaires aux soins et au confort de la personne</p> <p>Anticiper et accompagner les gestes médicaux dans les situations d'aide technique ;</p> <p>Prescrire des dispositifs médicaux selon les règles de bonnes pratiques</p> <p>Identifier les risques liés aux thérapeutiques et aux examens et déterminer les mesures préventives et/ou correctives adaptées</p> <p>Synthétiser les informations afin d'en assurer la traçabilité sur les différents outils appropriés (dossier de soins, résumé de soins, comptes rendus infirmiers, transmissions...).</p>	<p>- Pertinence dans la surveillance et le suivi des thérapeutiques et réalisation d'examens.</p> <p>- Pertinence dans l'identification des risques et des mesures de prévention.</p> <p>- Justesse d'utilisation des appareillages et DM conforme aux bonnes pratiques.</p> <p>- Pertinence de mise en œuvre de l'entretien d'aide thérapeutique et conformité aux bonnes pratiques.</p> <p>- Fiabilité et pertinence des données de traçabilité.</p>
5	Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	<p>Repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique</p> <p>Accompagner une personne, ou un groupe de personnes, dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement ;</p> <p>Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis-à-vis de la santé... ;</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins de populations ciblées ;</p> <p>Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives ;</p> <p>Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique pour une ou plusieurs personnes ;</p> <p>Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour</p>	<p>- Pertinence de la séquence éducative.</p> <p>- Pertinence dans la mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs.</p> <p>- Pertinence de la démarche de promotion de la santé.</p>

		les patients	
6	Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante, en tenant compte du niveau de la compréhension de la personne ;	- Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle.
		Accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soin en prenant en compte son histoire de vie et son contexte ;	- Cohérence dans la mise en œuvre d'une communication adaptée aux personnes soignées et leur entourage.
		Instaurer et maintenir une communication verbale et non verbale avec les personnes en tenant compte des altérations de communication ;	
		Rechercher et instaurer un climat de confiance avec la personne soignée et son entourage en vue d'une alliance thérapeutique ;	- Justesse dans la recherche du consentement du patient
		Informé une personne sur les soins en recherchant son consentement	
		Identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus, conflit et agressivité	
		Conduire une démarche de communication adaptée aux personnes et à leur entourage en fonction des situations identifiées.	
7	Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle	- Pertinence de l'analyse dans l'utilisation du protocole pour une situation donnée.
		Confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels	
		Evaluer les soins, les prestations et la mise en œuvre des protocoles de soins infirmiers au regard des valeurs professionnelles, des principes de qualité, de sécurité, d'ergonomie, et de satisfaction de la personne soignée	- Pertinence de l'analyse dans l'application des règles de qualité, sécurité, ergonomie de traçabilité, liées aux circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets.
		Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et des techniques	
		Evaluer l'application des règles de traçabilité et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, circuits des déchets, circulation des personnes...) et identifier toute non-conformité	- Conformité de la désinfection, du nettoyage, du conditionnement, et de la stérilisation.
		Apprécier la fonctionnalité des dispositifs médicaux utilisés dans les soins et dans l'urgence ;	
		Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.	- Complétude dans la vérification de la fonctionnalité des matériels,

			<p>produits et dispositifs utilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'une situation de travail.
8	Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des données recherchées au regard d'une problématique posée - Pertinence dans la qualité du questionnement professionnel.
		Identifier une problématique professionnelle et formuler un questionnement	
		Identifier les ressources documentaires, les travaux de recherche et utiliser des bases de données actualisées	
		Utiliser les données contenues dans des publications scientifiques et/ou professionnelles	
		Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet étudié et les mettre en œuvre	
		Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite	
9	Organiser et coordonner les interventions soignantes	Identifier les acteurs intervenant auprès des personnes (santé, social, médico-social, associatif...)	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs. - Cohérence dans la continuité des soins - Fiabilité et pertinence des informations transmises.
		Organiser ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, veiller à la continuité des soins en faisant appel à d'autres compétences ;	
		Choisir les outils de transmission de l'information adaptés aux partenaires et aux situations et en assurer la mise en place et l'efficacité ;	
		Coordonner les actions et les soins auprès de la personne soignée avec les différents acteurs de la santé, du social et de l'aide à domicile ;	
		Coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale ;	
		Coordonner le traitement des informations apportées par les différents acteurs afin d'assurer la continuité et la sécurité des soins ;	
		Instaurer et maintenir des liaisons avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des personnes ;	

		Organiser son travail dans les différents modes d'exercice infirmier, notamment dans le secteur libéral.	
10	Informier, former des professionnels et des personnes en formation	Organiser l'accueil et l'information d'un stagiaire et d'un nouvel arrivant professionnel dans le service, la structure ou le cabinet de soins ;	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'organisation de la collaboration avec un aide-soignant. - Qualité de l'accueil et de la transmission de savoir-faire à un stagiaire
		Organiser et superviser les activités d'apprentissage des étudiants	
		Evaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage ;	
		Superviser et évaluer les actions des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques en tenant compte de leur niveau de compétence et des contextes d'intervention dans le cadre de la collaboration ;	
		Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires et autres professionnels de santé par des conseils, des démonstrations, des explications, et de l'analyse commentée de la pratique ;	
		Animer des séances d'information et des réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé	

Annexe 2

 <p>Institut de Formation du Diaconat Formations initiales et continues</p>	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE	Réf : Version : 1.0 Etat : Applicable Mise en application : 4/09/2023
	14 Bld Roosevelt BP 2399 68067 MULHOUSE Cedex	Page 1 sur 59

CONTRAT ETABLI ENTRE :

L'élève (nom, prénom) :..... **Promotion :**

Et le formateur référent (nom, prénom) :

Et Le directeur ou la coordinatrice pédagogique et administrative de l'institut représentée par :

.....

Votre situation de formation a été examinée par votre formateur référent de SPI et l'équipe de direction en raison de :

Difficultés théoriques

Descriptif :

.....
.....
.....

Difficultés cliniques

Descriptif :

.....
.....
.....

Difficultés dans la posture d'apprenant

Descriptif :

.....
.....
.....

Au regard de ces éléments un contrat d'accompagnement pédagogique est établi, ses modalités et ses échéances sont les suivantes :

Objectif	Moyens	Echéances	Suivi/Evaluation

Je soussigné(e).....

Déclare avoir été informé de la proposition du contrat d'accompagnement pédagogique.

Accepte Refuse

Le contrat d'accompagnement pédagogique d'accompagnement proposé par l'Institut de Formation du Diaconat.

Date :

Signatures (précédées de la mention « lu et approuvé ») :

L'étudiant

Le formateur référent

Le directeur ou la coordinatrice
pédagogique

Annexe 4

Etablissement	Service	Adresse Service	Adres. (Suite)	Code postal	Ville
CENTRE MEDICAL DE LUPPACH	EHPAD	Lieu-dit Luppach		68480	BOUXWILLER
EHPAD BETHESDA MULHOUSE	EHPAD	26 Rue des Vergers		68100	MULHOUSE
EHPAD DE SOULTZMATT	EPHAD	22 Rue de l'Hôpital		68570	SOULTZMATT
EHPAD DU QUATELBACH	EHPAD	4 Rue du Quatelbach		68390	SAUSHEIM
EHPAD JEAN MONNET	EHPAD	53 Rue du Général de Gaulle		68128	VILLAGE-NEUF
EHPAD KORIAN LES 3 SAPINS	EHPAD	24 Avenue de Gubbio		68800	THANN
EHPAD LE BEAU REGARD	EHPAD	18 Rue du Beau Regard		68200	MULHOUSE
EHPAD LE PARC DES SALINES	EHPAD	3 Rue du Port		68100	MULHOUSE
EHPAD LE SEQUOIA	EHPAD	1 A Rue Victor Hugo		68110	ILLZACH MODENHEIM
EHPAD LE SEQUOIA	UVP	1 A Rue Victor Hugo		68110	ILLZACH MODENHEIM
EHPAD LE VILLAGE	EHPAD	26 Rue Schabis		68120	RICHWILLER
EHPAD LES COLLINES	EHPAD	13 Rue Gounod	B.P 7	68400	RIEDISHEIM
EHPAD LES ECUREUILS	EHPAD	24 Rue de Verdun		68100	MULHOUSE
EHPAD LES MAGNOLIAS	EHPAD	1 Rue Clémenceau		68920	WINTZENHEIM
EHPAD LES MOLENES	EHPAD	1 Rue des Molènes		68490	BANTZENHEIM
EHPAD LES VIOLETTES	1ER ETAGE	22 Faubourg de Mulhouse		68260	KINGERSHEIM
EHPAD LES VIOLETTES	2EME ETAGE	22 Faubourg de Mulhouse		68260	KINGERSHEIM
EHPAD LES VOSGES	EHPAD	15 Rue des Vosges		68270	WITTENHEIM
EHPAD MAISON DE L'ARC	EHPAD	25 Rue de l'Arc		68200	MULHOUSE
EHPAD RESIDENCE D'ARGENSON	EHPAD	4 Rue de la Synagogue		68540	BOLLWILLER

Etablissement	Service	Adresse Service	Adresse (Suite)	Code postal	Ville
EHPAD RESIDENCE LE CASTEL BLANC	PAVILLON DR HEGY	25 Route Joffre		68290	MASEVAUX
EHPAD SAINT ANTOINE FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	EHPAD	1 Rue de Retable		68500	ISSENHEIM
EHPAD SAINTE ANNE	EHPAD	9 Rue de Belfort		68990	HEIMSBRUNN
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	EHPAD CLINIQUE - CLINIQUE ET MAISON D'ACCUEIL DU DIACONAT	18 Rue Charles Sandherr		68000	COLMAR
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	EHPAD RENE VOGEL - CLINIQUE ET MAISON D'ACCUEIL DU DIACONAT	18 Rue Charles Sandherr		68000	COLMAR
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	USLD - CLINIQUE ET MAISON D'ACCUEIL DU DIACONAT	18 Rue Charles Sandherr		68000	COLMAR
FONDATION JEAN DOLLFUS	EHPAD	6 Rue Panorama		68200	MULHOUSE
HOME DU FLORIMONT	EHPAD	1 Rue de la promenade		68040	INGERSHEIM
HOPITAL INTERCOMMUNAL ENSISHEIM NEUF BRISACH	EHPAD ENSISHEIM	7 Rue Colbert		68190	ENSISHEIM
KORIAN LA COTONNADE	EHPAD	2 Rue des Etoffes		68120	PFASTATT
OEUVRES SCHYRR	EHPAD 3EME ETAGE	18 Rue de la Chapelle		68720	HOCHSTATT
POLE GERONTOLOGIQUE ST DAMIEN GROUPE SAINT SAUVEUR	EHPAD	23 Avenue de la 1ère Division Blindée		68052	MULHOUSE CEDEX
POLE GERONTOLOGIQUE ST DAMIEN GROUPE SAINT SAUVEUR	USLD	23 Avenue de la 1ère Division Blindée		68052	MULHOUSE CEDEX
RESIDENCE JUNGCK	1ER ETAGE	18 Rue du Général de Gaulle		68690	MOOSCH

Etablissement	Service	Adresse Service	Adresse (Suite)	Code postal	Ville
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	MEDECINE 1 - HOPITAL ALBERT SCHWEITZER	201 Avenue d'Alsace	BP 20129	68003	COLMAR CEDEX
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	MEDECINE 2 - HOPITAL ALBERT SCHWEITZER	201 Avenue d'Alsace	BP 20129	68003	COLMAR CEDEX
CLINIQUE DU DIACONAT FONDERIE	CARDIOLOGIE A - DIACONAT FONDERIE	1 Rue St Sauveur		68054	MULHOUSE
CLINIQUE DU DIACONAT ROOSEVELT	MEDECINE	14 Boulevard du Président Roosevelt	BP 2399	68067	MULHOUSE CEDEX
CLINIQUE DU DIACONAT FONDERIE	CARDIOLOGIE B - DIACONAT FONDERIE	1 Rue St Sauveur		68054	MULHOUSE
CENTRE HOSPITALIER ROUFFACH	21 - Pôle 2/3	27 Rue du 4ème RSM	BP 29	68250	ROUFFACH
CENTRE HOSPITALIER ROUFFACH	18/2 UNITE OUVERTE - Pôle 4/5	27 Rue du 4ème RSM	BP 29	68250	ROUFFACH
CENTRE HOSPITALIER ROUFFACH	22/1 PSYCHIATRIE DE L'ÂGE AVANCÉ - Pôle 8/9	27 Rue du 4ème RSM	BP 29	68250	ROUFFACH
CENTRE DE PSYCHIATRIE PIERRE ENGEL	SANTE MENTALE	5 Route de Froide val		90800	BAVILLIERS
AFAPEI SUD ALSACE	MAS UNITE AMETHYSTE AFAPEI	76 Rue de Blotzheim		68870	BARTENHEIM
AFAPEI SUD ALSACE	EMS			68560	HIRSINGUE
MAS TURCKHEIM	MAS	5 rue d'Ingerheim		68230	TURCKHEIM
POLE SUD ALSACE - UGECAM	HOPITAL PSYCHIATRIQUE SPECIALISE LE ROGGENBERG	12 Rue Brûlée		68130	ALTKIRCH
HOPITAL PSYCHIATRIQUE SOLISANA		1 Chemin de Liebenberg		68500	GUEBWILLER
GHRMSA	Soins sous contraintes 20/1	87 Avenue d'Altkirch		68100	MULHOUSE
GHRMSA	Psychiatrie générale 20/2	87 Avenue d'Altkirch		68100	MULHOUSE
GHRMSA	Psychiatrie générale 21/3	87 Avenue d'Altkirch		68100	MULHOUSE
CLINIQUE DU DIACONAT FONDERIE	CHIRURGIE 1 - DIACONAT FONDERIE	1 Rue St Sauveur		68054	MULHOUSE
CLINIQUE DU DIACONAT FONDERIE	CHIRURGIE 2 - DIACONAT FONDERIE	1 Rue St Sauveur		68054	MULHOUSE

Etablissement	Service	Adresse Service	Adresse (Suite)	Code postal	Ville
CLINIQUE DU DIACONAT ROOSEVELT	CHIRURGIE A	14 Boulevard du Président Roosevelt	BP 2399	68067	MULHOUSE CEDEX
CLINIQUE DU DIACONAT ROOSEVELT	CHIRURGIE C	14 Boulevard du Président Roosevelt	BP 2399	68067	MULHOUSE
CLINIQUE DU DIACONAT ROOSEVELT	CHIRURGIE D	14 Boulevard du Président Roosevelt	BP 2399	68067	MULHOUSE
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	CHIRURGIE 3 - HOPITAL ALBERT SCHWEITZER	201 Avenue d'Alsace	BP 20129	68003	COLMAR CEDEX
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	CHIRURGIE 4 - HOPITAL ALBERT SCHWEITZER	201 Avenue d'Alsace	BP 20129	68003	COLMAR CEDEX
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	MÉDECINE GÉRIATRIQUE (2)/SSR - CLINIQUE ET MAISON D'ACCUEIL DU DIACONAT	18 Rue Charles Sandherr		68000	COLMAR
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	MEDECINE GERIATRIQUE (3) /SRR - CLINIQUE ET MAISON D'ACCUEIL DU DIACONAT	18 Rue Charles Sandherr		68000	COLMAR
FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT DE MULHOUSE	MEDECINE GERIATRIQUE/SSR - CLINIQUE ET MAISON D'ACCUEIL DU DIACONAT	18 Rue Charles Sandherr		68000	COLMAR
HOPITAL INTERCOMMUNAL ENSISHEIM NEUF BRISACH	SSR	7 Rue Colbert		68190	ENSISHEIM
CENTRE MEDICAL DE LUPPACH	SSR	Lieu-dit Luppach		68480	BOUXWILLER
CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION ST JEAN	SSR	1 Grand'Rue		68780	SENTHEIM
POLE GERONTOLOGIQUE ST DAMIEN GROUPE SAINT SAUVEUR	SSR	23 Avenue de la 1ère Division Blindée		68052	MULHOUSE CEDEX
POLE SUD ALSACE - UGECAM	CENTRE MEDICAL SAINTE ANNE JUNGHOLTZ UGECAM		BP 70077	68502	JUNGHOLTZ
CENTRE HOSPITALIER PFASTATT	SSR 1	1 Rue Haeffely		68120	PFASTATT
G.H.R MULHOUSE SUD ALSACE	SSR ST LOUIS - UF 0073	8 Rue Saint Damien		68128	ST LOUIS
MULTI ACCUEIL LA MARELLE		57 Allée Gluck		68100	MULHOUSE
MULTI ACCUEIL KALINOURS		3 Rue de Staffelfelden		68310	WITTELSHEIM
MULTI ACCUEIL LES CIGOGNES		2 Place de l'Abbé Bochelen		68720	ILLFURTH
MULTI ACCUEIL L'EGLANTINE		20 Rue du Beau Site		68400	RIEDISHEIM
MAISON DE LA PETITE ENFANCE BAB'ILL	GROUPE DES MOYENS	13 Rue de Savoie		68100	MULHOUSE
MAISON DE LA PETITE ENFANCE BAB'ILL	GROUPE DES PETITS	13 Rue de Savoie		68100	MULHOUSE



REGLEMENT INTERIEUR

Pôle Formation de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse

PREAMBULE

Le pôle Formation du Diaconat regroupe les cinq sites des instituts de formation d'Aide-Soignant, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de la Fondation de la Maison du Diaconat Mulhouse et le service de formation continue.

Champs d'application :

Les dispositions du présent règlement intérieur ont vocation à s'appliquer :

- A l'ensemble des usagers du pôle de formation, personnels, étudiants et élèves
- Aux étudiants ou élèves admis à suivre une formation dans les instituts de formation susmentionnés.
- A toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein du pôle de formation (intervenants extérieurs, prestataires de service, invités, ...)

Statut du règlement intérieur :

Aucune disposition du règlement intérieur ne peut être contraire à la réglementation en vigueur concernant les conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, ainsi que les modalités d'études et de validation de la formation conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat.

Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement remis à chaque étudiant ou élève lors de son admission dans le pôle de formation.

En situation de crise (épidémique, environnementale ou autre), un avenant spécifique pourra compléter le présent règlement intérieur.



Titre Ier : DISPOSITIONS COMMUNES

Chapitre Ier : Dispositions générales Comportement général

Le comportement des personnes (notamment acte, attitude, propos ou tenue) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte au bon fonctionnement de l'institut de formation ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Fraude et contrefaçon

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires prend des décisions relatives aux fraudes ou tentatives de fraudes commises par un étudiant, auteur ou complice, à l'occasion de l'inscription dans l'institut, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours. Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite.

Le délit de contrefaçon peut donner lieu à une sanction disciplinaire, indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Chapitre II : Respect des règles d'hygiène et de sécurité

Interdiction de fumer et de vapoter

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formation (salles de cours et de travaux pratiques, couloirs, sanitaires...).

Respect des consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein du pôle de formation, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes du plan de sécurité d'établissement intégrant la menace terroriste ou du plan particulier de mise en sûreté attentat-intrusion et les consignes d'évacuation en cas d'incendie ;
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou la manipulation des produits dangereux au sein des salles de travaux pratiques.

Il convient, le cas échéant, de se reporter aux documents affichés ou distribués au sein de chaque institut de formation.



Chapitre III : Dispositions concernant les locaux

Maintien de l'ordre dans les locaux

Le directeur de l'institut de formation est **responsable de l'ordre et de la sécurité** dans les enceintes et locaux affectés à titre principal à l'établissement dont il a la charge.

Le directeur est compétent pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre : interdiction d'accès, suspension des enseignements...

Utilisation des locaux

Ils peuvent accueillir des réunions ou des manifestations, dans les conditions fixées à l'article.

Titre II : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ÉTUDIANTS

Chapitre Ier : Dispositions générales Libertés et obligations des étudiants

Les étudiants disposent de la **liberté d'information et d'expression**. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et dans le respect du présent règlement intérieur.

Dans tous les lieux affectés au service public de l'enseignement supérieur, **les étudiants ont le droit d'exprimer leur appartenance religieuse**, et ce dans le respect de la loi du 11 octobre 2010 susvisée, dès lors que cela ne porte pas préjudice au bon fonctionnement de l'établissement et au respect de l'ensemble des personnes présentes au sein de l'établissement.

Lorsqu'un étudiant en formation au sein de l'institut est placé en situation similaire à l'exercice professionnel, l'expression de son appartenance religieuse peut être limitée par les règles applicables aux conditions d'exercice professionnel.

Dans ces mêmes lieux, est interdite toute forme de prosélytisme. **Aucune raison d'ordre religieux, philosophique, politique ou considération de sexe** ne pourra être invoquée pour refuser le suivi régulier de certains enseignements, contester les conditions et sujets d'examen, les choix pédagogiques ainsi que les examinateurs.

Chapitre II : Droits des étudiants Représentation

Les étudiants sont représentés au sein de l'instance compétente pour les orientations générales et des sections compétentes pour le traitement des situations individuelles des étudiants et le traitement des situations disciplinaires, conformément aux textes en vigueur. Les représentants sont élus au début de chaque année de formation. Tout étudiant est éligible. Tout étudiant a droit de demander des informations à ses représentants.



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Diaconat Mulhouse

✉ 14 boulevard Roosevelt - BP 2399 - 68067 MULHOUSE Cedex

📍 18 rue d'Alsace - 68100 MULHOUSE

Tél. 03 89 56 72 23

institut-formation.infirmiers@diaconat-mulhouse.fr

Liberté d'association

Le droit d'association est garanti par la loi du 1er juillet 1901. La domiciliation d'une association au sein de l'institut de formation est soumise à une autorisation préalable.

Tracts et affichages

Dans le respect de la **liberté d'information et d'expression** à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document par les étudiants est autorisée au sein de l'institut de formation, mais sous conditions.

La distribution de tracts ou de tout document (notamment à caractère commercial) par une personne extérieure à l'institut est interdite, sauf autorisation expresse par le directeur du pôle de formation.

Affichages et distributions doivent :

- ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles au sein de l'institut de formation ;
- ne pas porter atteinte au fonctionnement de l'institut de formation ;
- ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'institut de formation ;
- être respectueux de l'environnement.

Toute personne ou groupement de personnes est responsable du contenu des documents qu'elle ou qu'il distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'établissement.

Liberté de réunion

Les étudiants **ont la possibilité de se réunir** conformément aux dispositions de l'article 50.

Il ne doit exister aucune confusion possible entre l'institut de formation et les organisateurs des réunions ou manifestations, qui restent responsables du contenu des interventions.

Droit à l'information

Tout doit concourir à informer les étudiants aussi bien sur les missions de l'institut de formation que sur son fonctionnement dans des délais leur permettant de s'organiser à l'avance : planification des enseignements, calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances, dates des congés scolaires.

Les textes réglementaires relatifs à la formation, au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession sont mis à la disposition des étudiants par le directeur de l'institut de formation.



Chapitre III : Obligations des étudiants

Les absences injustifiées sont passibles de sanctions disciplinaires.

Ponctualité

La ponctualité est indispensable. Elle est définie par référence aux horaires des enseignements. Elle concerne tous les enseignements : théoriques et pratiques en institut et cliniques en stage. Toutefois si l'étudiant est en retard pour un motif imputable aux transports en commun, il est admis en cours.

Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités d'enseignement, notamment aux travaux pratiques.

Maladie ou événement grave

En cas de maladie ou d'événement grave, l'étudiant est tenu d'avertir le jour même le directeur de l'institut de formation du motif et de la durée approximative de l'absence. Il est également tenu d'informer le responsable du stage, s'il y a lieu. En cas de congé maladie, un certificat médical doit être fourni dans les quarante-huit heures suivant l'arrêt.

Stages

Les étudiants doivent, pendant les stages, comme lors des interventions extérieures au cours desquels ils sont placés en situation d'exercice professionnel, observer les instructions des responsables des structures d'accueil. Ils sont tenus aux mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment au **secret professionnel**, à la discrétion professionnelle, à l'interdiction de toute forme de prosélytisme, ainsi qu'aux mêmes règles de neutralité.

Titre III : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNELS

Droits et obligations des personnels

Les droits et obligations des personnels font l'objet de dispositions légales et réglementaires générales ou particulières auxquelles il convient de se reporter (statut général, statuts particuliers, code du travail...). C'est le règlement intérieur de la Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse qui s'applique.



Institut de Formation en Soins Infirmiers du Diaconat Mulhouse

✉ 14 boulevard Roosevelt - BP 2399 - 68067 MULHOUSE Cedex

📍 18 rue d'Alsace - 68100 MULHOUSE

Tél. 03 89 56 72 23

institut-formation.infirmiers@diaconat-mulhouse.fr

Titre IV : PROCEDURE DE COMMUNICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les textes réglementaires relatifs aux formations et aux métiers sont mis à la disposition des étudiants par le directeur de l'institut de formation.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque étudiant lors de son admission dans l'institut de formation.

Une attestation de prise de connaissance du règlement est obligatoirement signée par chaque étudiant lors de son admission dans l'institut de formation.

Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement adressé à chaque structure accueillant des étudiants en stage.